



FORMATION

LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL



LE JEUDI 12/03/2020
DE 09:30 À 16:30



AVENUE SCHALLER 54
1160 AUDERGHEM

AVEC LAURENCE VIELLE, POÈTE AUTEURE ET COMÉDIENNE,
FLORENCE VAN DE PUTTE, MÉDIATRICE SYSTÉMIENNE,
SANDRINE RASTELLI, PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

AVEC LA PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE DE LAURENCE VIELLE, POÈTE
NATIONAL, AUTEUR ET COMÉDIENNE

➤ THÈME DE LA FORMATION

La souffrance au travail, échanges interdisciplinaires et ateliers autour d'une œuvre contée par la poétesse nationale Laurence Vielle.

➤ PRÉSENTATION

Burn-out, bore out, stress, harcèlement, manipulation perverse, depuis une quinzaine d'années la souffrance au travail a pris une place inquiétante dans nos espaces de médiations tant privés que professionnels.

La souffrance au travail est pénible et invalidante pour l'individu qui la subit, l'entreprise qui y est confrontée, mais aussi pour la famille, les proches et la société.

Comment le médiateur peut-il aider les particuliers et les entreprises à prévenir et à gérer celle-ci?

Nous allons tenter de répondre à cette question à partir d'une vignette métaphorique, un écrit-dit de « Burning » par Laurence Vielle, poétesse et comédienne ;

S'en suivra une discussion avec l'auteure, les participants, Sandrine Rastelli, psychologue, et Florence van de Putte, médiatrice familiale et en entreprise ;

➤ PROGRAMME ET MÉTHODE DE TRAVAIL

EN MATINÉE : écrit-dit de « Burning » par Laurence Vielle, poétesse et comédienne.

Découverte de cette œuvre documentaire et poétique qui métaphorise des récits de vie glanés au décours des entretiens que l'auteure a eus avec des personnes aux prises avec un monde du travail dont l'exigence confine à l'absurdité ;

- Discussion et échanges avec l'artiste et les participants, coanimés par Sandrine Rastelli et Florence van de Putte ;
- Conclusions et clarification théorique de Sandrine Rastelli

EN APRÈS-MIDI :

- Application pratique des concepts évoqués le matin, par Florence van de Putte
- Mise en situation inspirée de cas réel et mise en scène avec les techniques empruntées au psychodrame, qui permettront aux participants d'éprouver les questions et difficultés du point de vue de chaque intervenant impliqué ou concerné par la situation ;

➤ PUBLIC VISÉ

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 30 maximum

PARTICIPANTS PRESSENTIS : le groupe de formation qualifiante G6, des médiateurs ou futurs médiateurs en matière familiale, civile, et entreprise, avocats, magistrats, intervenants sociaux, psychologues et toute personne intéressée par le thème ;

➤ ANIMATION :

FLORENCE VAN DE PUTTE, présidente et cofondatrice de l'ASBL TRIALOGUES, médiatrice systémicienne agréée en familial, civil et entreprise depuis 1998, formatrice. En 2009, elle range définitivement sa toge et reste avocate au barreau de Bruxelles pour défendre les valeurs des modes amiables de résolution de conflits. Convaincue par la richesse des regards croisés sur les situations conflictuelles, elle travaille essentiellement en co-intervention en entreprise et pour les particuliers ;

SANDRINE RASTELLI exerce depuis une vingtaine d'années comme psychologue clinicienne. Elle a occupé des fonctions d'experts pour la Justice, d'assistante-universitaire en relation avec la souffrance sociale, de thérapeute en alcoologie et en psychiatrie générale. Elle fait partie de l'équipe de direction de l'ASBL « La Traversière » en qualité de responsable thérapeutique et veille à l'organisation du travail pour qu'il reste en lien avec les objectifs de soins.

➤ DATE ET HORAIRE

JEUDI 12 MARS 2020, DE 9 H 30 À 16 H 30

ATTESTATION DÉLIVRÉE POUR 6 H DE FORMATION – POSSIBILITÉ D'ASSISTER UNIQUEMENT À LA MATINÉE

Cette formation est également assurée à la carte à partir de 12 participants (contactez info@dialogues.be)

➤ LIEU

CHÂTEAU DE LA SOLITUDE, Avenue Schaller, 54 à 1160 Bruxelles. Parking gratuit et accessible.

➤ PRIX

150 € pour la journée complète ou 75 € la matinée, comprenant le matériel et la pause-café

A verser sur le compte TRIALOGUES BE88 3101 9180 3341

Réduction de 15 % pour les participants et anciens participants à la formation qualifiante de TRIALOGUES

Communication : « Nom, prénom, ST ».

➤ INSCRIPTION

En ligne sur le site <http://www.trialogues.be> – Rubrique « Formation Continue »

Seul le paiement vaut inscription, dans la limite des places disponibles

RENSEIGNEMENTS ET CONTACT ADMINISTRATIF : info@trialogues.be

AGRÉMENT PAR LA COMMISSION FÉDÉRALE DE MÉDIATION

ATTESTATION DÉLIVRÉE POUR LA FORMATION DES AVOCATS ET DES MÉDIATEURS
AGRÉÉS (6 HEURES)

➤ CONDITIONS GÉNÉRALES DE PAIEMENT

L'inscription à une formation continue de Trialogues est un engagement ferme du participant d'assister à l'intégralité du programme, pour recevoir l'attestation à la fin de la formation.

S'il ne peut participer qu'à une partie du programme, il voudra bien prévenir, suffisamment tôt, l'organisateur.

Le paiement sera effectué par virement en faveur de Trialogues ASBL auprès de la banque ING

BE88 3101 9180 3341.

La réception du paiement vaut inscription définitive.

Une facture pour acquit sera délivrée à la réception du paiement.

Trialogues ASBL se réserve le droit d'annuler la formation, si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Le montant de l'inscription sera, dès lors, intégralement remboursé aux participants.

Toute annulation moins de 14 jours ouvrables avant le démarrage de la formation ne fera l'objet d'aucun remboursement, sauf circonstances exceptionnelles.